

avec les entreprises et les représentants des diverses branches de l'industrie pour exploiter les nombreux débouchés qui s'ouvriront d'ici quelques années grâce à cet Accord.»

Rappelant que le gouvernement s'attache à aider les petites et moyennes entreprises (PME) à élargir leurs activités d'exportation génératrices d'emplois, M. MacLaren a souligné que les négociations commerciales multilatérales «ont entraîné d'importantes réductions tarifaires et diverses autres mesures qui élargiront sensiblement notre accès au riche marché européen et aux dynamiques marchés de l'Asie-Pacifique et de l'Amérique latine. Nos entreprises d'exportation, surtout les PME, devraient pouvoir élargir leurs opérations d'exportation en tirant pleinement avantage des résultats de l'Uruguay Round et des possibilités offertes par les marchés nouvellement ouverts.»

Le Canada et ses partenaires commerciaux ont accepté d'éliminer tous les droits de douane dans un certain nombre de secteurs clés et de réduire du tiers, en moyenne, les autres droits d'ici cinq à 10 ans. Tous les droits de douane seront éliminés pour les papiers, les produits du papier, les produits pharmaceutiques, la bière, certains spiritueux, l'acier, l'équipement de construction, le matériel agricole, le matériel médical, le mobilier de bureau et les jouets. Les droits touchant les produits chimiques et une large gamme de métaux non ferreux seront réduits et harmonisés à des taux peu élevés.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire, l'honorable Ralph Goodale, a précisé pour sa part : «L'Accord signé aujourd'hui dans le cadre du GATT marque un nouveau départ pour l'agriculture canadienne. Il promet de réduire graduellement les subventions à l'exportation qui faussent les échanges commerciaux et d'ouvrir aux producteurs et transformateurs canadiens un accès plus sûr aux marchés du monde entier.»

Selon M. MacLaren, nos possibilités de ventes à l'étranger seront aussi améliorées grâce aux nouvelles règles sur le recours aux subventions et sur l'utilisation des mesures compensatoires que contient l'Accord.

On peut obtenir sur demande un document décrivant en détail l'Accord de l'Uruguay Round et ses incidences pour le Canada.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874